

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL – 3 mai 2022

Date de convocation : 28 avril 2022

Mardi 3 mai 2022 à 18 h 30,

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Michel VIVIER.

Présents : (8) M. Michel VIVIER, M. Patrick MATHIEU, Mme Dominique MATHIEU, M. Gilles JALICOT (arrivé à 18h50), M. Nicolas GUY, Mme Emilie BERNARDIN, Mme Sandrine VIVIEN, M. Didier RIVES.

- Excusé-e-s :

- Pouvoir(s) :

- Absent-e-s- : M. Jean Louis MESTRIES

Secrétaire de séance : Mme BERNARDIN Emilie

En application de l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021, les dispositions de vigilance sanitaire sont de nouveau en vigueur à compter de la promulgation de cette loi, soit à partir du 10 novembre 2021 et jusqu'au 31 juillet 2022 : Possibilité de réunion en tout lieu ; réunion sans public ou avec un nombre limité de personnes présentes ; réunion par téléconférence ; quorum au tiers des membres présents ; de disposer de deux pouvoirs. *Vu la situation actuelle, les gestes « barrière et de distanciation ont été respectés.*

Ordre du Jour :

- Décisions du maire

- Décision modificative Budget 2022 – Achat outillages pour l'atelier

- Travaux aux bâtis à prévoir pour 2023 – Pouvoirs pour demandes de subventions

- Collation de l'inventaire des concessions du cimetière

- Questions diverses

Le compte rendu des délibérations du conseil du 29 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

Madame Emilie BERNARDIN est désignée comme secrétaire de séance

Décision modificative Budget 2022 – Achat outillages pour l'atelier

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il nécessaire de procéder à une modification du budget pour le paiement à l'Entreprise JALICOT pour l'achat de matériels d'outillage (visseuse, perforateur, meuleuse) pour l'atelier pour un montant de 727.26 € HT – 872.71 € TTC.

Après délibéré, le conseil municipal accepte avec 7 voix POUR (M JALICOT étant absent), la décision modificative du budget par la création du programme 347 et des écritures : au 60628 – 900 € et au 2158 + 900 € pour l'achat d'outillages pour l'atelier municipal.

Travaux aux bâtis à prévoir pour 2023 – Pouvoirs pour demandes de subventions

Monsieur le maire présente les projets de réfection des bâtiments de l'ancienne école et cantine attenante pour la création d'une salle des associations et de l'ancienne école de filles à proximité de la piscine pour la création de deux logements. Le détail technique est expliqué pour chaque bâtiment ainsi qu'un projet financier.

Pour l'ancienne école et cantine, un estimatif de 242 600 € HT

Pour l'ancienne école de filles, un estimatif de 161 900 € HT

Arrivée de M. JALICOT Gilles,

Après délibéré, le conseil municipal autorise le maire avec 8 voix POUR, à déposer les dossiers de demandes de subvention de ces 2 projets pour l'obtention du maximum d'aides financières. Ces travaux pourront être validés par le conseil municipal à l'automne après que leur coût soit réactualisé en fonction de l'évolution du prix des matériaux et le financement assuré.

Pour les 2 projets, il conviendra de faire établir des propositions pour la création de places de stationnement et l'accès en voiture à ces bâtiments.

Modification des statuts de la Communauté de Communes Pays de Lapalisse – Compétence Gîte Rural

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes est compétente, au titre de ses compétences supplémentaires, pour la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements touristiques, notamment :

- les campings municipaux 2 étoiles minimum
- les gîtes ruraux

Pour les gîtes ruraux, aucune définition de l'intérêt communautaire n'avait été établie. Ce point a été abordé lors du bureau communautaire et de la conférence des Maires du 18 novembre 2021, les élus ont décidé, après avoir constaté que l'offre privée était présente sur le territoire, après avoir considéré que l'entretien et la gestion de ce type d'équipement était compliqué à mettre en place par la Communauté de Communes,

et après en avoir débattu, de restituer cette compétence aux communes membres et de solliciter la création d'un fonds de concours pour les communes souhaitant réaliser ce type d'équipement sur leur territoire.

En tenant compte de ces éléments, le Conseil Communautaire (dans sa séance du 14 Avril 2022) a approuvé à l'unanimité la restitution aux communes membres de la compétence supplémentaire concernant la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des gîtes ruraux, et de se prononcer ensuite sur la création d'un fonds de concours pour l'aménagement d'un gîte rural.

Cette restitution relève de l'application de l'article L5211-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales puisque le transfert de cette compétence n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive.

En tenant compte de ces éléments, Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver les modifications statutaires comme mentionnées ci-avant.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide avec 8 voix POUR :

- d'approuver la modification des statuts de la Communauté de communes Pays de Lapalisse en supprimant la compétence supplémentaire « construction, aménagement, entretien et la gestion des gîtes ruraux ».

Collation de l'inventaire des concessions du cimetière

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il serait nécessaire d'effectuer une mise à jour du fichier des concessions et de leurs implantations. Quelques erreurs ont été détectées.

M. RIVES Didier et Mme MATHIEU Dominique se proposent de faire cet état des lieux de contrôle avec le fichier existant.

Questions diverses :

- Passage du bus du Département « Bourbon'Net » pour un service d'aide aux démarches administratives en ligne, aide à l'utilisation des outils informatiques (ordinateur, tablette, téléphone), mise en place d'ateliers numériques (réseaux sociaux, sites d'achats en ligne, démarches administratives,)

Ce bus sera de passage lundi 20 juin 2022 de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 15h30.

Il sera nécessaire de faire passer l'information aux habitants.

- Info : TRANSALLIER – UNSS - VTT (raid sportif itinérant de 3 jours pour mettre en avant le patrimoine naturel et culturel du département, explorer la variété géographique du département, créer une manifestation APPN départementale phare dans la continuité des Rais de niveau district et des MOUV LYCEE départementaux déjà existants, sensibiliser les élèves au développement durable à travers diverses actions, créer une liaison collège-lycée (épreuves communes et classement inter-établissements), reliant Le Donjon à Cusset en passant par : Le Donjon, Bert, Barraix Bussolles, Lapalisse, Droiturier, Châtelus, Lapalisse, Billy, St Germain des Fossés et enfin Cusset.

La 9^e édition du RAID TRANSALLIER aura lieu, pour notre commune, mercredi 1^{er} juin 2022 de 10h30 à 11h30. Ce passage entraînera :

- Une aire de stationnement rue de la gare (parking véhicules d'organisation)
- Une course d'orientation dans le village sans arrêt de la circulation
- L'installation d'un parc à vélos sur le chemin de la ligne du Tacot

- La commune du Donjon demande, dans le cadre de la création d'une classe ULIS, s'il est possible de donner, prêter ou vendre des tables d'école. Le conseil propose qu'une visite soit faite à Bert pour voir le matériel et qu'une compensation financière nous soit proposée.

Information de mini-camps organisés par la Communauté de Communes du Pays de Lapalisse

- à Bert : du 11 au 13 juillet 2022
 Du 18 au 21 juillet 2022

- La composition du bureau de vote pour les élections législatives des 12 et 19 juin 2022 est maintenu comme pour les Présidentielles.

La prochaine séance du conseil est prévue pour le mardi 14 juin 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19 h 45.